

DECISION DU 15 OCTOBRE 2001

portant nomination de rapporteurs adjoints
auprès du Conseil constitutionnel

LE PRESIDENT DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL,

Vu la Constitution du 4 octobre 1958, notamment son titre
VII ;

Vu l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 modifiée
portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, notamment son
article 36, alinéa 2 ;

En application de la délibération du Conseil constitutionnel en
date du 15 octobre 2001,

D É C I D E :

Article premier.- Sont nommés rapporteurs adjoints auprès du Conseil
constitutionnel pour la période octobre 2001-octobre 2002 : Monsieur
Gilles BACHELIER, Mesdames Anne-Françoise ROUL et Catherine
BERGEAL, maîtres des requêtes au Conseil d'Etat, et Monsieur Jean-
Pierre BONIN, Madame Michèle DAYRIES, Messieurs Didier
GUÉDON, Vincent FELLER et Omar SENHAJI, conseillers
référendaires à la Cour des Comptes.

Article 2.- La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la
République française.

Fait à Paris, le 15 octobre 2001

Yves GUÉNA